1 8 5 1 - 1 9 6 9

LA VISITATION DE LOBBES.

118 ANNEES D'ENSEIGNEMENT.

Durant la période hollandaise (1815-1830), l'état exerçait un monopole dans le domaine de l'enseignement. Cette situation ne permettait pas au clergé d'éduquer la jeunesse dans un esprit chrétien. Ce fait fut très tôt perçu par l'opinion catholique comme une atteinte portée à la pratique de leur culte.

Aussi, la liberté d'enseignement, conçue comme garantie de la liberté du culte, devint-elle une des principales revendications des catholiques.

C'est ainsi que le compromis politique qui est à la base même de l'état belge et que consacre la Constitution belge de février 1831, indique en son article 17 que "L'enseignement est libre; toute mesure préventive est interdite; la répression des délits n'est réglée que par la loi. L'instruction publique donnée aux frais de l'Etat est également réglée par la loi".

Cet article, qui ne fut jamais soumis à révision, signifie que chacun peut ouvrir une école, sans devoir recourir à une autorisation et sans être soumis au contrôle du pouvoir.

Dès les premières années de l'Indépendance, le clergé déploya de grands efforts pour créer des établissements d'enseignement à tous les niveaux. De nombreuses congrégations religieuses renouèrent d'anciennes traditions et de nouvelles congrégations s'établirent dans notre pays.

La Visitation Sainte Marie de Celles se place parmi ces dernières. Fondée en 1836, ses constitutions nous disent son but: "Procurer la gloire de Dieu et la sanctification de ses membres qui veulent travailler à l'édification et au salut du prochain par toutes les oeuvres de charité auxquelles elles peuvent être appelées; leur mission propre sera toutefois l'éducation chrétienne et l'instruction de la jeunesse."

Cette humble congrégation prit assez rapidement de l'extension si nous considérons les maisons secondaires:

- ELLEZELLES : 1843. - BLANDAIN : 1849. - LOBBES : 1851. - ANSEROEUL : 1873. - MOLEMBAIX : 1879. - LIFGE : 1898. : 1921. - LESSINES - NGI (CONGO): 1933. - MUKILA (CONGO): 1935.

Cependant, la necessité d'une intervention de l'état devint, au fil des années, de plus en plus évidente. La question principale était de savoir quelle forme revêtirait cette intervention. Beaucoup de catholiques considéraient que l'état étant neutre par essence, ne pouvait lui-même créer des écoles et qu'il devait se contenter d'octroyer des subsides. Les libéraux, par contre, se déclaraient partisans de l'organisation d'un réseau d'enseignement public ne dépendant que du pouvoir civil et capable de rivaliser avec l'enseignement confessionnel.

La loi de 1842, sur l'instruction primaire fut favorable aux catholiques. Elle établissait l'obligation de l'enseignement de la religion dans toutes les écoles communales. Un arrêté gouvernemental, pris en application de cette loi, accorda au ministre du culte un rôle important dans l'administration de ces écoles.

La réaction des libéraux fut très vive et eut des répercutions sur l'élaboration de la loi relative à l'enseignement secondaire votée en 1850. Contrairement aux voeux des catholiques, l'enseignement de la religion ne fut pas rendue obligatoire et le clergé ne reçut aucun pouvoir de surveillance sur cet enseignement.

Les catholiques refusèrent l'enseignement moyen public et s'attachèrent à développer leur propre réseau.

En 1851, certaines communes commencent à ne plus accorder la préférence aux religieux et aux religieuses pour l'enseignement primaire. Ce ne fut cependant pas encore le cas de Lobbes, la preuve, cette note de Monsieur le curé Marcq dans les annales de la paroisse:

"Je voulais obtenir de l'administration communale, ce qui est un grand bien pour la jeunesse du sexe, la présence de religieuses comme institutrices communales. Cette négociation ne fut pas longue."

Le choix tomba sur les soeurs de la Visitation Sainte Marie de Celles dont les archives, au livre des fondations, nous rapportent qu'en 1851, le ler octobre, à la demande de Monsieur le curé Marcq et des administrateurs de la commune de Lobbes, avec l'autorisation de Monseigneur Labis, quatres soeurs sont déléguées pour diriger l'école de cette commune.

Ces quatres soeurs étaient:

- Soeur Marie-Ignace DESWATTINES.
- Soeur Marie-Louise BETTENS.
- Soeur Marie-Benoite DESOMBIAUX.
- Soeur Marie-Chantal PIRDN.

Cette petite communauté arriva à Lobbes le mercredi ler octobre et les classes s'ouvrirent le lundi suivant, provisoirement dans une petite maison située près de l'église (1). Les enfants vinrent tout de suite très nombreux à l'école des soeurs et le local provisoire ne suffit bientôt plus. Il fallut même occuper un classe à l'école des garçons. L'administration communale fit alors construire un nouveau bâtiment scolaire comprenant trois classes et une habitation pour les religieuses (2). Il fut occupé au mois d'octobre 1853.

En 1866, les religieuses commencèrent à admettre quelques pensionnaires qu'elles logeaient dans leur propre habitation. Le nombre d'élèves s'accrut sans doute rapidement puisque les Supérieures décidèrent de faire construire un pensionnat. Elles achetèrent, dans ce but, en 1874, un terrain de 23a. 8 ca. situé près de l'école communale. La construction comprenait la partie centrale du couvent actuel, sans la chapelle, mais avec deux petites ailes dans la cour. Ce pensionnat fut ouvert en 1876.

En 1867, les autorités communales firent construire des écoles aux Bonniers, hameau très populeux et où en ce temps, l'ignorance était grande encore. Monsieur le curé Marcq chercha cette fois encore, du secours à Celles. L'école des Bonniers s'ouvrit le 11 mai 1868.

Cependant, la première grande lutte scolaire s'enclencha à la suite du vote, sous le gouvernement libéral homogène (1878-1884) de Frère-Orban, d'une loi organique sur l'enseignement primaire déposée par M. Van Humbeeck (3).

A Lobbes, l'administration communale démissionna d'office les religieuses institutrices qui étaient alors, pour le Centre, Soeur Marie-Lutgarde Dupret, Supérieure, et Soeur Marie-Raphaèl Samain. Le bourgemestre Joncret vint personnellement les chasser de l'école et de leur habitation. Il en fut de même aux Bonniers pour la Soeur-institutrice primaire tandis qu'une autre Soeur continua pendant cinq ans encore à tenir l'école gardienne.

L'épiscopat riposta en jetant le discrédit sur l'école publique et favorisa la création d'écoles privées concurrentes. Dans toutes les communes, les catholiques se groupèrent en comités paroissiaux pour créer et gérer leurs écoles.

Chez nous, bon nombres d'enfants continuèrent de fréquenter l'école des Soeurs établie au pensionnat où les Religieuses avaient mis toutes les pièces disponibles, jusqu'au réfectoire, à la disposition des enfants. En cette même année 1879 on construisit de nouveaux locaux pour l'externat. Ces bâtiments comprenaient le grand parloir, les salles contigues ainsi que la grande chapelle.

En 1884, les catholiques, revenus au pouvoir, prirent une série de mesures (loi Malou) en faveur de l'enseignement de la religion et de l'école libre. Nombre de communes, dont Lobbes, s'empressèrent d'adopter les dites écoles libres confessionnelles.

L'école des Soeurs de Lobbes avait la même organisation que les autres maisons de la Visitation. A côté des classes primaires existaient 3 classes secondaires (moyennes). L'enseignement comprenait: le catéchisme, le français, l'arithmétique, les travaux à l'aiguille, science, histoire, géographie, cosmographie, le commerce, les langues étrangères ainsi que le chant, le piano, la gymnastique,...

Depuis sa fondation, l'école des Soeurs de Lobbes fut toujours très prospère:

- L'école gardienne comptait habituellement 60 enfants.
- L'école primaire eut jusqu'à 120 élèves.
- Le pensionnat compta généralement une centaine d'élèves.

Cette population importante nécessita en 1898 la construction d'un nouveau bâtiment (salle de fête et dortoirs) et en 1910 le prolongement de l'aile gauche vers les jardins. Enfin, en 1936, on construisit l'externat actuel dans la rue des écoles, comprenant quatres classes et un préau.

En 1948, les Supérieures manquant de religieuses, se virent dans l'obligation de fermer le pensionnat qui comptait encore 80 élèves.

Les religieuses continuèrent à diriger l'école paroissiale jusqu'en 1767.

Depuis 1851 jusqu'à 1969, 24 Supérieures ont dirigés la Visitation de Lobbes.

- 1851 : Mère Marie Ignace.
- 1864 : Mère Marie Lutgarde.
- 1886 : Mère Marie Raphaël.
- 1903 : Mère Marie Joséphine.
- 1904 : Mère Marie Antonia.
- 1911 : Mère Marie Jeanne.
- 1919 : Mère Marie Augustina.
- 1920 : Mère Marie de la Présentation.
- 1923 : Mère Marie Jeanne.
- 1926 : Mère Marie Louisa.
- 1930 : Mère Marie du Saint-Sacrement.
- 1935 : Mère Marie Thérèsa.
- 1938 : Mère Marie Jeanne.
- 1741 : Mère Marie de l'Assomption.
- 1944 : Mère Marie Louisa.
- 1947 : Mère Marie Ignace.
- 1948 : Mère Marie Louisa.
- 1949 : Mère Marie de l'Assomption.
- 1951 : Mère Marie François de Borgia.
- 1953 : Mère Marie Henri.
- 1956 : Mère Marie Rose.
- 1962 : Mère Marie Camille.
- 1963 : Mère Marguerite Marie.
- 1968 : Mère Marie Marthe.

Michel DUBOIS

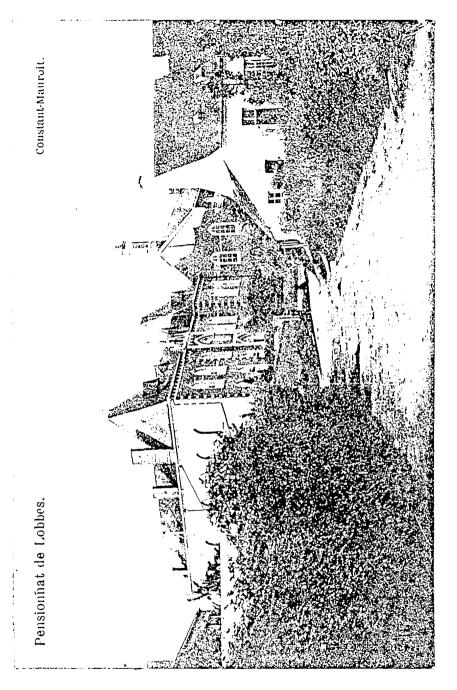
NOTES.

- (1) actuellement boucherie au no 70 de la rue Albert 1er.
- (2) actuellement au no 39 de la rue des écoles.
- (3) En 1830, l'état belge ne comporte que 5 ministères (Justice, Affaires étrangères, Intérieur, Finance et Guerre). Les dossiers relatifs à l'enseignement sont traités par le ministère de l'intérieur jusqu'en 1907, si l'on excepte justement le gouvernement Frère-Orban où M. Van Humbeek s'occupe plus spécialement de l'instruction publique.

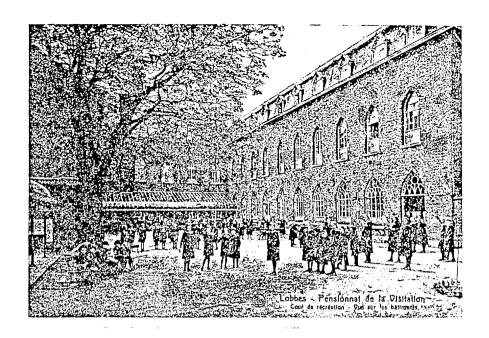
En 1907, on assiste à la création d'un ministère des Sciences et des Arts et en 1932, d'un ministère de l'instruction publique. Enfin en 1961, ce dernier deviendra un ministère de l'Education nationale et de la Culture.

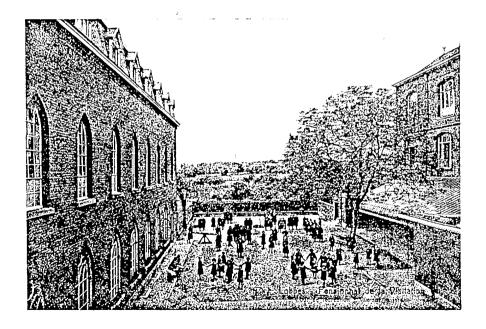
REFERENCES.

- "UN SIECLE D'ENSEIGNEMENT", discours de l'Abbé Gustave ISEBAERT, curé de Lobbes-Centre, le 2 Septembre 1951, à l'occasion du centenaire de la Visitation de LOBBES.
- Edition ARTIS-HISTORIA, "UN PASSE POUR 10 MILLIONS DE BELGES - INSTITUTIONS ET POLITIQUE - LA QUESTION SCOLAIRE.
- "UN SIECLE D'ENSEIGNEMENT LIBRE", numéro spécial de la revue catholique des idées et des faits, publication hebdomadaire, vendredi 25 mars 1932.



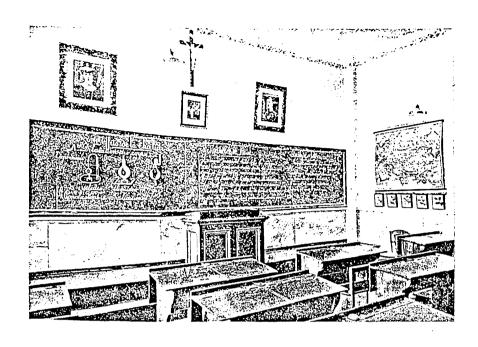
LOBBES - Visitation - Vue des bâtiments avant 1910.





LOBBES - Visitation - Cour de récréation.

C.R.A.L. - Haut Pays de Sambre n° 5 - Septembre 95 page 18





LOBBES - Visitation - Classe et Salle de musique.